

Programme de remplacement des conduites en plomb – Foire aux questions

Qu'est-ce qu'un branchement d'eau?

Une conduite d'eau relie un bâtiment au réseau municipal d'adduction d'eau. Les propriétaires sont responsables de la conduite qui part de leur habitation et qui se rend jusqu'au robinet d'arrêt d'eau (le « tronçon privé »), tandis que la Ville est propriétaire de la conduite qui part du robinet d'arrêt d'eau et qui se rend jusqu'à la conduite d'eau principale (le « tronçon public ») et elle en assure l'entretien.

Qui est touché par la présence de plomb dans l'eau potable?

Environ 15 % des habitations d'Ottawa ont été raccordées au réseau par un branchement d'eau en plomb lors de leur construction. Jusque dans les années 1950, on utilisait des conduites en plomb dans la construction des habitations. Après, on a utilisé des conduites en cuivre. Si le branchement d'eau d'origine n'a pas été remplacé, il est possible que de petites quantités de plomb se dissolvent dans l'eau du robinet.

Dans le cas des habitations construites après 1958 et des propriétés commerciales et à logements multiples, le risque d'exposition au plomb lié à l'utilisation de l'eau du robinet est faible, voire nul.

Habitations construites après 1958 et raccordées aux vieilles portions de la conduite d'eau principale

Il se pourrait que des propriétés construites après 1958 soient raccordées à une vieille portion de la conduite d'eau principale. Dans ces cas, le branchement d'eau privé (compris entre le robinet d'arrêt d'eau et votre habitation) ne contient probablement pas de plomb, mais la partie du branchement qui appartient à la Ville (compris entre la conduite d'eau principale de la Ville et le robinet d'arrêt d'eau) pourrait en contenir.

Pour vous assurer que votre branchement d'eau est correctement évalué, nous vous recommandons d'appeler le 3-1-1 pour demander l'âge de la conduite d'eau principale.

Comment savoir si mon branchement d'eau est en plomb?

Le meilleur moyen de déterminer si un branchement d'eau est en plomb ou en cuivre, c'est de mettre le métal à nu en frottant le tuyau avec du papier abrasif. La seule section visible du branchement est située entre le plancher en béton du sous-sol et le compteur d'eau. Les conduites en plomb sont gris terne et faciles à égratigner avec un objet dur, tandis que celles en cuivre sont brun-rouge et peuvent présenter un dépôt vert aux endroits corrodés.

Devrais-je m'inquiéter de l'exposition au plomb présent dans l'eau potable?

L'exposition à de faibles quantités de plomb est particulièrement nocive pour les femmes enceintes, et peut nuire considérablement au développement de l'enfant.

Le plomb peut provenir de nombreuses sources, comme la terre, la poussière, les aliments, l'air et l'eau potable. Certains objets comme les bijoux, le cristal et la poterie en céramique peuvent également en contenir. La poussière et les saletés dans les maisons sont les plus grandes sources d'exposition au plomb pour les jeunes enfants.

L'eau du robinet constitue généralement une source d'exposition mineure, mais peut poser un plus grand risque dans certaines habitations munies d'un branchement d'eau en plomb.

Pour en savoir plus sur le plomb et la santé, rendez-vous sur le site Web de [Santé Canada](#) ou communiquez avec Santé publique Ottawa en composant le 613-580-6744 (ATS : 613-580-9656), ou en envoyant un courriel à l'adresse healthsante@ottawa.ca.

Qui est responsable du remplacement des branchements d'eau?

La conduite d'eau de votre habitation comporte deux tronçons : le tronçon municipal, qui s'étend de la conduite d'eau principale au robinet d'arrêt d'eau, et le tronçon privé, qui s'étend du robinet d'arrêt d'eau à votre habitation. Chaque fois qu'une conduite d'eau principale est remplacée ou remise à neuf, la Ville remplace le tronçon municipal de la conduite d'eau en plomb par une conduite en cuivre. À moins que le propriétaire ne paye pour faire remplacer son tronçon de la conduite d'eau, celui-ci restera en plomb.

Comment puis-je faire une demande d'analyse de la concentration de plomb dans mon eau potable?

Si vous craignez que votre eau du robinet contienne du plomb, vous pouvez [demander une analyse de la qualité de l'eau](#).

Mon filtre à eau peut-il éliminer le plomb de mon eau potable?

La majorité des filtres de type pichet réduisent la concentration de plomb dans l'eau du robinet à un niveau sécuritaire; toutefois, il est recommandé d'utiliser un filtre certifié selon les exigences de la norme NSF/ANSI 53 pour l'élimination du plomb. Cette information se trouve sur l'étiquette. Pour savoir quels sont les filtres certifiés par la NSF, vous pouvez [faire une recherche en ligne](#). Il est important de remplacer les cartouches conformément aux recommandations du fabricant. Les systèmes de traitement par osmose inverse permettent d'éliminer complètement le plomb.

La Ville offre aux résidents touchés un pichet réutilisable et une provision d'environ un an de filtres à eau certifiés selon la norme NSF 53 pour éliminer le plomb dans l'eau

potable de leur habitation en attendant que l'on remplace leur branchement d'eau en plomb.

Pour avoir droit à cette trousse, vous devez respecter l'un des critères suivants :

- les niveaux de plomb sont égaux ou supérieurs à 5 ppb après une [analyse de la qualité de l'eau](#) menée par le personnel de la Ville;
- il faut avoir fait remplacer l'ensemble du branchement d'eau en plomb (tronçon public et privé) dans le cadre du Programme de remplacement des conduites en plomb.

Combien faut-il généralement compter pour remplacer le tronçon privé de la conduite d'eau?

Les frais de remplacement du tronçon privé de la conduite d'eau dépendent de la longueur et de la profondeur du tronçon privé de la conduite d'eau en plomb.

Les préparatifs font-ils partie du programme?

Non. Le propriétaire peut s'occuper lui-même des préparatifs ou prendre des dispositions distinctes avec un entrepreneur pour qu'il fasse les travaux, qui doivent être achevés avant de remplacer la conduite d'eau.

Les préparatifs, qui n'entrent pas dans le calcul du prêt, doivent être facturés séparément des travaux de remplacement de la conduite d'eau.

Les préparatifs consistent à défaire les jardins, le paysagement et les revêtements spéciaux, ainsi qu'à enlever les articles installés sur le domaine public par le propriétaire actuel ou par les propriétaires précédents.

Comment traite-t-on les travaux de remise en état des lieux?

Sur le **domaine privé**, le propriétaire peut effectuer lui-même ces travaux ou prendre des dispositions distinctes avec un entrepreneur pour remettre les lieux en état.

La Ville remet en état le **domaine public** en remplaçant seulement la terre arable, la pelouse, le gravier et l'asphalte. Il se peut qu'elle ne remette pas en état les revêtements spéciaux.

Les travaux de remise en état, qui n'entrent pas non plus dans le calcul du prêt, doivent être facturés séparément des travaux de remplacement de la conduite d'eau.

Devrai-je en profiter pour faire remplacer ma conduite d'égout?

Si, après vérification, on constate que le tronçon privé de la conduite d'eau est en plomb, le personnel de la Ville peut programmer une inspection par télévision en circuit fermé (TVCF) du tuyau de raccordement de l'égout sanitaire. L'inspection par TVCF

permet de dépister les défauts, dont les conduites bloquées ou endommagées, qui pourraient nuire au fonctionnement de la conduite d'égout secondaire raccordant votre résidence à l'égout collecteur de la Ville. Dans la plupart des cas, la conduite d'égout et la conduite d'eau se trouvent dans le même secteur. S'il faut faire des travaux de réparation, il est généralement plus économique et moins inconfortable de remplacer en même temps les deux conduites.

Puis-je me désengager du Programme?

Vous pouvez vous désengager du programme quand bon vous semble. Il n'y a pas de frais pour la première visite de la propriété et l'inspection du branchement. Si vous avez signé une entente et que vous souhaitez vous désengager, on vous facture le coût des travaux effectués sur votre propriété, ainsi que les frais applicables dans le cadre du Programme.

J'ai déjà déposé une demande pour ce programme. Quand communiquera-t-on avec moi pour fixer un rendez-vous?

Si vous êtes admissible à ce programme de remplacement, la Ville vous appellera avant le début de la saison de la construction pour vous faire connaître la date à laquelle le tronçon privé du branchement d'eau sera remplacé. La date fixée dépend de la priorité attribuée au remplacement du branchement et de la date de la demande.

J'ai déposé une demande l'an dernier, mais la Ville n'y a pas donné suite. Dois-je déposer une nouvelle demande dans le cadre de ce programme?

Non. Votre demande a été versée au dossier, et il n'est pas nécessaire de déposer une nouvelle demande. Si vous avez des questions à propos de votre demande, veuillez communiquer avec la Ville (info-eau@ottawa.ca).

À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions sur la qualité de mon eau?

Si vous avez besoin de plus amples renseignements ou si vous avez des questions sur les façons d'éviter la présence de plomb de votre eau du robinet, communiquez avec le 3-1-1.